



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de  
B E U I L  
Alpes-Maritimes**

Le dix juin deux mille vingt et un, à 17 heures à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 04.06.2021

**Étaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Absents : Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,  
Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Rodolphe BIZET, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/06/2021, Monsieur Arnaud ROCHE est représenté par Monsieur Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/06/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

N°04.2021

**08/ TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE :**

Délibération présentée par M. Pascal THIERY, conseiller municipal

Monsieur Pascal THIERY expose au Conseil Municipal les faits et éléments suivants :

L'activité sport d'hiver devenant de plus en plus compliquée à mettre en valeur en raison de diverses contraintes liées non seulement au dérèglement climatique, mais aussi à l'essor constaté du tourisme estival, il est souhaitable d'orienter la stratégie de développement touristique vers un tourisme « durable », en privilégiant la mise en valeur du patrimoine local et plus particulièrement celui situé au cœur de notre village.

Cette économie touristique pourrait être optimisée par divers axes de développement :

1. Un village historique classé et/ou avec un patrimoine riche
2. Une signalétique et une communication qui seront efficaces pour sa mise en valeur
3. Une aire d'arrivée et de stationnement attractive
4. Une rue principale commerçants qui mène à la cité

Notre commune est située sur un circuit très touristique s'articulant autour de 3 lieux très prisés :

- Les Gorges du Cians
- Valberg
- Les Gorges du Daluis

Le but serait de créer une signalétique harmonieuse servant à mettre en valeur notre richesse méconnue et à inciter les visiteurs à s'arrêter dans notre village.

Les solutions envisagées sont les suivantes :

- Restauration du petit patrimoine dans le vieux village qui est soutenu par un plan départemental
- Embellissement des rues
- Fleurissement et adhésion au label « village fleuri »
- Aménagement du carrefour, du parking du Peirafuec et de la rue principale pour créer un espace d'entrée en harmonie avec le haut du village
- Pavage des entrées du carrefour
- Adhésion à un label tel que « Petite cité de caractère »

006-21060463-20210610-2021\_04\_08-DE  
Regu le 18/06/2021

